

**Cour d'appel d'Aix-en-Provence**  
Audience solennelle de rentrée 2021

*Sur les quatre départements qui composent le ressort (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes de Haute Provence, et Alpes-Maritimes), il y a 8 tribunaux judiciaires, 10 tribunaux de proximité, 12 tribunaux de commerce et 11 conseils de prud'hommes.*

*A la cour d'appel d'Aix-en-Provence, ce sont 373 magistrats, fonctionnaires et contractuels qui œuvrent quotidiennement pour la justice et les justiciables.*

*Issue d'une histoire multi séculaire, la cour d'appel a enregistré au cours de l'année 2020, 25060 affaires nouvelles et a rendu 26068 décisions. Le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, d'une superficie de 22 284 km<sup>2</sup>, compte 4 352 898 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Vous trouverez dans cette plaquette un condensé des principales données relatives à la cour d'appel (histoire, poids du ressort, chiffres de l'activité juridictionnelle).*

*La procureure générale,*  
Marie-Suzanne LE QUEAU

*Le premier président,*  
Renaud LE BRETON de VANNOISE

## Une histoire multi séculaire...

Le parlement de Provence est institué à Aix-en-Provence par un édit royal de 1501. Il est avant tout une juridiction d'appel pour les décisions rendues par les tribunaux inférieurs mais peut-être également juridiction de première instance pour des affaires sensibles. Il a aussi des attributions politiques et administratives (enregistrement des ordonnances et des édits royaux). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les relations se tendent entre les parlements et le gouvernement royal : cette crise aboutit en 1771 à la suppression des parlements (suppression définitive le 30 septembre 1790).

C'est une loi des 16-24 août 1790 qui instaure les principes de gratuité et d'égalité de tous devant la justice, de séparation entre deux ordres de juridictions, judiciaire et administratif, et de distinction entre deux degrés de jugement, la première instance et l'appel.

Cependant, c'est seulement sous le Consulat, avec la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) qu'ont été créés 29 tribunaux d'appel, presque toujours dans des villes qui avaient été, sous l'Ancien Régime, sièges de parlements. En 1804, Napoléon I<sup>er</sup> transforma l'appellation de ces tribunaux en « cours d'appel ».

Par nature, la cour d'appel juge en appel les affaires, civiles ou pénales, jugées au premier degré par les juridictions ordinaires et par les juridictions dites d'exception, comme les tribunaux de commerce ou les conseils de prud'hommes.

La direction de la cour est assurée par une dyarchie (un premier président et un procureur général). La cour est divisée en chambres, composées d'un président de chambre et de conseillers. Le ministère public est assuré par les magistrats du parquet général. Des pourvois en cassation peuvent être formés contre les arrêts de la cour d'appel.

## Carte d'identité du ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Ministère de la Justice

Octobre 2019



### Effectifs 2020

- \* Magistrats : 636
- \* Magistrats à titre temporaire : 59
- \* Magistrats honoraires non juridictionnels : 10
- \* Magistrats honoraires juridictionnels : 11
- \* Réservistes judiciaires : 1E
- \* Fonctionnaires et contractuels permanents : 1532

- \* Assistants de justice : 79
- \* Assistants spécialisés : 12 (dont 4 spécialisés dans la lutte contre la radicalisation) :
- \* Juristes assistants : 29
- \* Agents de sûreté : 63

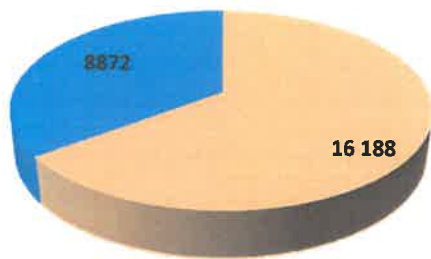
### Budgets annuels 2020

- \* BOP 166 – justice judiciaire :
- AE hors masse salariale : 58,6 M€
- CF hors masse salariale : 55 M€
- \* BOP 101 – accès au droit :
- AE (hors MS) : 5,4 M€

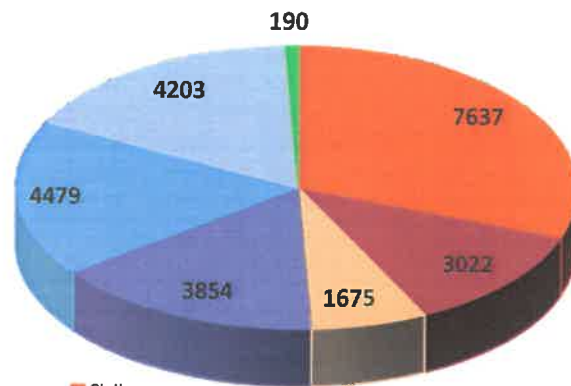
### Partenaires de justice

- \* 5445 avocats inscrits aux 8 barreaux du ressort
- \* 129 études d'huissiers regroupant 264 huissiers de justice
- \* 459 études de notaires regroupant 1047 notaires
- \* 160 conciliateurs de justice
- \* 53 délégués des procureurs de la République et médiateurs pénaux
- \* 5423 officiers de police judiciaire
- \* 1265 experts, 88 enquêteurs sociaux et 134 médiateurs

## Répartition des affaires nouvelles en 2020

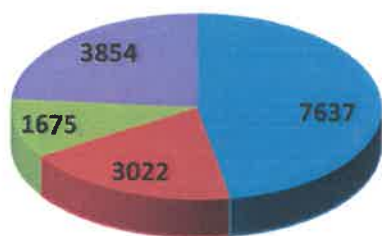


■ Activité civile ■ Activité pénale



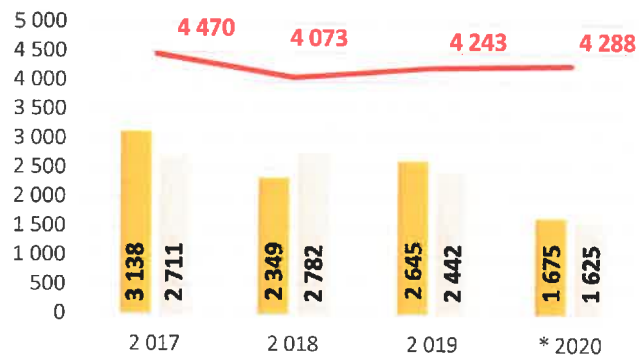
■ Civil  
 ■ Famille  
 ■ Commercial  
 ■ Social  
 ■ Correctionnel, Application des peines, Commission Pluridisciplinaire des Mesures de Sûreté  
 ■ Chambre de l'instruction  
 ■ Assises

## Répartition des affaires civiles nouvelles en 2020

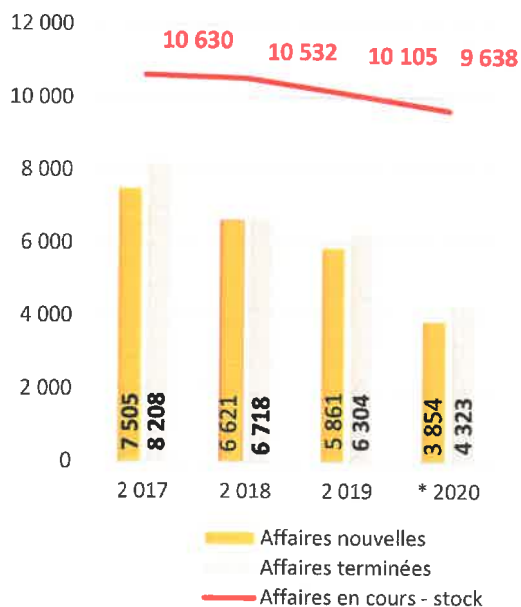


■ pôle 1 civil  
 ■ pôle 2 famille  
 ■ pôle 3 commercial  
 ■ pôle 4 social

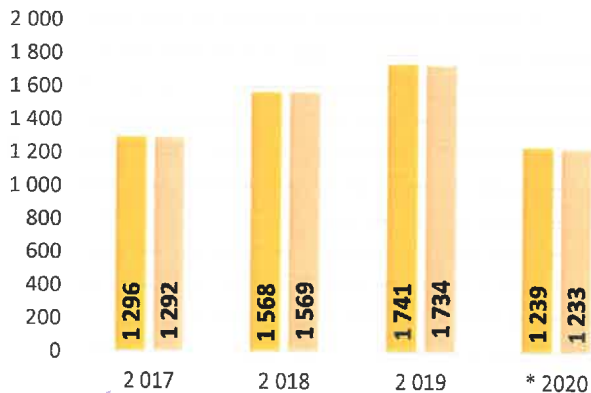
## Dont économique



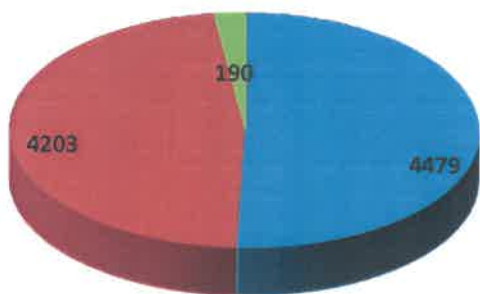
## Dont social



## Dont hospitalisation d'office et rétention des étrangers

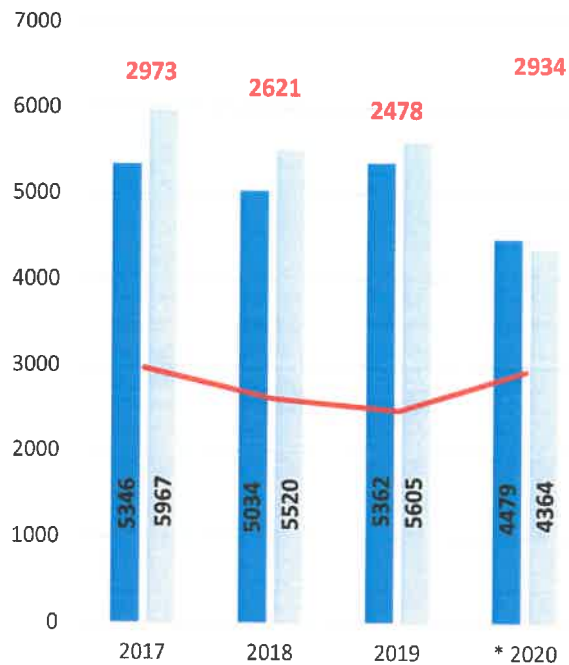


## Répartition des affaires pénales nouvelles en 2020



■ Correctionnel, CHAP, IC, OJ ■ Instruction ■ Assises requête 5-6

## Correctionnel et chambre de l'application des peines



## Dont instruction



■ Affaires nouvelles  
■ Affaires terminées  
— Affaires en cours - stock

\* 2020 - Projection

## Dont les affaires terminées de la cour d'assises

